

BARREAU DE TOULOUSE

---

LES FAIBLESSES  
D'UN  
GRAND AVOCAT

*Discours prononcé le 2 décembre 1951*

A LA RENTRÉE SOLENNELLE

DE LA

CONFÉRENCE DES AVOCATS STAGIAIRES

PAR

Georges de CAPELLA

Avocat à la Cour  
Lauréat de la Conférence  
Prix Alexandre Fourtanier  
Médaille de Vermeil

---

Imprimerie spéciale de la *Gazette des Tribunaux du Midi*  
28, rue de la Pomme, 28  
TOULOUSE

Monsieur le Premier Président,  
Monsieur le Procureur Général,  
Monsieur le Bâtonnier,  
Mes chers Confrères,  
Mesdames,  
Messieurs,

L'honneur, que nous devons à votre extrême bienveillance, constitue un privilège toujours redoutable quelque'éloigné de la tradition que soit celui dont nous invoquons la mémoire.

Le personnage qui fait l'objet de notre propos se situe bien au delà de notre barreau. Un trait le caractérise: il défie tout éloge.

Certes, il est considéré comme le premier avocat de son temps; ses œuvres d'écrivain sont impérissables; il fut titulaire des charges les plus nobles et les plus difficiles.

Mais par dessus tout il manifeste les signes les plus désagréables d'un tempérament orgueilleux, de cette forme incomplète d'orgueil que l'on ne peut supporter sans impatience, celle des faibles: la vanité.

Comment célébrer cet homme, dont les plaidoiries sont un long rappel de ses services et de sa conduite envers l'Etat? En des phrases qu'il composait avec les mots les plus majestueux, lui-même rendait à ses vertus un hommage solennel. A ceux qui chantaient ses louanges, il conseillait les qualificatifs les plus étincelants: il se voyait « extraordinaire et immortel », « ayant assuré seul le salut de l'Empire et du monde » (1). Il s'extasiait sur l'admirable perfection de ses écrits et se complaisait à découvrir en eux les plus hautes qualités sans s'étonner de leur abondance.

Cet homme satisfait est fort illustre: il s'agit de Cicéron.

\*\*\*

Si ridicule que soit sa vanité, elle laisse place à l'inquiétude: nous pouvons supposer que ce grand homme était affligé

d'autres défauts. Les historiens modernes font de cette présomption une certitude: ils dévoilent ses imperfections grâce à leur érudition. Une érudition qui n'est peut-être ici qu'imagination savamment construite.

Ils dressent avec minutie le recueil de ses faiblesses et veulent susciter la raillerie et l'indignation. Eux-mêmes deviennent ce que Paul Valéry appelait des « démons anecdotiers ». Ils tournent les pages du livre de souvenirs que compose sa correspondance <sup>(2)</sup>, ils feuilletent l'album affectueux de Plutarque. Au passage, sous chaque gravure, ils inscrivent une légende qui en modifie les caractères. Ils recherchent les fissures les plus banales, les plus triviales de sa vie, d'abord dans les éléments privés ou politiques de ses activités, lesquels offrent toujours des obscurités ou des imprécisions faciles à travestir en défauts.

Ils le découvrent, fréquentant les bonnes tables, convive enjoué et spirituel, daignant confondre les saveurs du festin avec les fumets de doctes propos, philosophe distant dans ses écrits et fin gourmet dans les repas; ils le suivent, quittant le foyer et se dirigeant vers le cercle des viveurs. Ils le colorent pour donner de l'éclat à ses défauts et ôtent de la couleur pour ternir ses qualités. Sa vie de famille ? Inconsistante. Ses actes ? marqués à jamais par l'indélicatesse. Le voici, disent-ils à voix basse, avec son épouse, ne trouvant pour elle des accents affectueux que lorsqu'il sollicite un secours pécuniaire. Plus tard, il contracte mariage avec la dot d'une adolescente dont il est le tuteur et divorce sept mois après, ses affaires largement renflouées, le patrimoine matrimonial liquidé à son profit. Envers ses enfants, il est indifférent, distrait, se souciant peu de ses obligations paternelles.

Bientôt, il est réduit aux proportions d'un prodigue, d'un velléitaire impénitent, d'un politicien malicieux pratiquant la fourberie et la flatterie avec tout le monde: sa doctrine abaissée à une carence d'idéal. Egoïste, cupide, à l'évidence; il est encore accusé de lâcheté et de prévarication.

Cicéron serait à jamais exclu du panthéon des hommes illustres et seul ne viendrait à son aide que le pessimisme réconfortant de La Rochefoucauld qui assure: « seuls les grands hommes ont de grands défauts » <sup>(3)</sup>. Etrange indulgence qui trouverait dans l'ampleur de ses défauts au moins une vertu: celle de le placer par là même au rang des hommes que la société se plaît à donner en exemple. Mais ce dernier refuge sera aussi refusé: ses faiblesses sombrent dans la banalité et la modicité de leur volume.

Ses admirateurs avaient mentionné dans un sourire quelques faiblesses de caractère mais ils les opposaient aux vertus les plus nobles que leur complaisance découvrait à tout moment dans chacune de ses actions. Que penser de l'indulgence bienveillante de Gaston Boissier qui le décrivait affable, soucieux du bien public, magistrat intègre ?

Leur thèse est pleine de confusions: ils ont pris comme fermeté de sa morale ce qui n'est que la rigueur du style des traités philosophiques où Cicéron démontre que le bonheur est dans la vertu alors que l'on sait qu'il ne fut pas toujours heureux ! Ou encore ils ont vu en lui un stoïque glacial dans la rigidité du marbre où le sculpteur antique a figé ses traits: on connaît ce visage agréable, au regard droit, aux lèvres serrées, dont le relief est tout de loyauté et de franchise. Composition étudiée d'un homme habile dans l'art de la physionomie? Peut-être, car c'est avant tout le visage spirituel d'un orateur intelligent et expressif qui entend éviter que la physionomie ne traduise les passions.

Voilà ce que nous retenons de lui. Un orateur de génie que nous nous plaisons à trouver dans le témoignage des contemporains. Ce jugement n'est pas nouveau: écoutons le bon sens truculent de Montaigne: « Quant à Cicéron, je suis du jugement commun que hors la science, il n'y avait pas beaucoup d'excellence en son âme: il était bon citoyen, d'une nature débonnaire, comme sont volontiers les hommes gras et gosseurs, tel qu'il était; mais de mollesse et de vanité ambitieuse, il en avait sans mentir beaucoup... quant à son éloquence, elle est tout hors de comparaison; je crois que jamais homme ne l'égalera ». (4).

Dans le même temps que nous admirons son talent, il nous serait possible de sourire de ses défauts si ces derniers n'étaient parfois ceux que son activité d'avocat fit apparaître et que les érudits, dans le silence de leur cabinet, estiment de bon ton de railler parce que ce sont des défauts et que celui qui en est l'objet est un avocat.

\*\*\*

Cicéron est aujourd'hui bien lointain, il pèse peu sur nos préoccupations, au point que le respect qu'il était de coutume de lui témoigner ne serait plus aujourd'hui qu'un mot aimable, sans doute teinté d'un soupçon d'ironie depuis que nous savons que ce grand homme avait souvent oublié la vertu comme règle de conduite.

Attitude fort différente de celle des avocats qui jusqu'au siècle dernier éprouvaient pour lui une certaine piété filiale, pure de toute marque d'irrespect et que Pierre de Ségur, succédant à l'Académie Française à un avocat, M<sup>e</sup> Rousse, soulignait avec esprit :

« ...c'est pour Cicéron, disait-il de son prédécesseur, c'est pour Cicéron que fut, à toute époque, sa prédilection affichée : il en parlait avec une tendresse familière, comme d'un ami d'enfance que l'on n'a jamais délaissé ; il en admirait tout en bloc, tantôt emporté par le flot de cette prodigieuse éloquence, tantôt ébloui des fusées de cet intarissable esprit, trouvant aussi, en ces pages vingt fois séculaires, comme un piquant ragoût d'actualité, où se complaisait sa malice : « Quel Raspail que ce Clodius » lui échappe-t-il de dire, « Quel Barbès que ce Gracchus ! Quel Ledru-Rollin que ce Catilina ! » Et certain jour, plaidant un procès politique, il se donnera la joie d'adapter, presque mot pour mot, le Pro Murena à sa cause avec une adresse si heureuse que les jurés de Chartres ne concevront aucun soupçon d'avoir acquitté pour la seconde fois, à dix-huit cents ans d'intervalle, le « client attardé » du contemporain de César » (5).

Il est certain, qu'une fois dépouillés de leur ornementation de style et des divisions arbitraires dues aux préceptes des rhéteurs, ses discours ou ses ouvrages sur l'éloquence nous apparaissent, à la lecture, comme d'une étonnante présence. Ce qui est remarqué psychologique, subtilité des méthodes en vue de se concilier la bienveillance de l'auditoire, l'usage raisonné des plaisanteries, l'habileté de l'argumentation, la tactique de la défense, toutes choses amenant un sourire sur les lèvres du profane qui ne voit là que malice désuète, nous semblent avoir conservées une incomparable fraîcheur. Hormis l'ampleur oratoire, l'avocat de Cicéron est de tous les temps.

L'art de la plaidoirie n'est-il pas éternel et les moyens de convaincre ne sont-ils pas toujours semblables ? L'homme en procès, le défenseur, le juge, sont identiques : ils prennent seulement la couleur de leur époque.

Cela est vrai de l'orateur, de l'avocat considéré comme « l'homme dont la parole sait persuader » (6). La continuité est rompue pour ce qui est de l'avocat pris comme exerçant un ministère, caractère inconnu à l'époque de Cicéron où n'existait aucune corporation de défenseurs, aucune règle, où celui qui plaidait n'était autre que le « patronus », dont il conservait l'appellation, défendant un « client » de son groupe social.

- 7 -

Une époque où aucun principe supérieur, aucun lien religieux ne venait paralyser les tentatives de détournement de la loi morale.

Ici, notre grand homme est loin de maintenir, à nos yeux, son prestige intact. Des avocats de son temps, il fut un des plus honorables, mais si ce mot doit appeler celui d'honnête, ce n'est pas alors sans quelque crainte que nous le prononçons.

On ne saurait le dissimuler: les scrupules ne guidaient pas toujours ses démarches au point que si nous n'avons aucune certitude qu'il aurait composé avec l'adversaire, le soupçon demeure qu'il aurait pactisé avec Verrès en vue d'une réduction des dommages-intérêts à allouer aux Siciliens.

Il aura l'audace d'acheter les biens d'un de ses clients: alors que Milon est en exil à la suite d'une plaidoirie décevante de Cicéron, celui-ci s'insinue parmi les acheteurs des propriétés du banni et n'est pas le moins acharné. Le masque de probité est jeté bas et le visage de l'homme cupide apparaît.

Pouvons-nous accueillir comme excuse, atténuante sinon absolutoire, les nécessités d'un état souvent impécunieux? S'il connut des revers de fortune dûs aux circonstances malheureuses de la fin de la République, il faut ajouter aussitôt qu'il dépensait sans compter, dans l'insouciance la plus candide, et que sa prodigalité était bien connue.

Ce provincial aux origines modestes s'entoura bientôt de luxe. Son ambition ne cessait de le diriger vers la magnificence. Il fut un avocat somptueux. De nombreux immeubles au centre de Rome, des propriétés rurales où il se rendait en litière, précédé de licteurs, suivi d'un cortège de rhéteurs, de philosophes, de poètes et de parasites qu'il se plaisait à entretenir; maisons de campagne confortables servant de relais, achats dispendieux de villas de plaisance sur les plages que fréquentait la noblesse, fastueuses habitations qu'il meublait à grands frais, faisant traverser la Méditerranée aux plus riches objets d'art et aux livres les plus rares.

Cadeaux que l'amitié entretenait? Présents que la gratitude inspirait à ses obligés? Offrandes que des cités reconnaissantes adressaient à leur proconsul? Il faut une explication à cette prodigieuse fortune et ces questions en suscitent une autre, qu'il faut bien poser, soit intuition de la solution, soit ironie: honoraires de clients?

Des bateaux apportent au vainqueur de Verrès une rétribution à la mesure de la joie des Siciliens: une cargaison de blé! Mais l'avocat la refuse. Dans l'immédiat il s'empresse de

la répartir entre les assistés de la plèbe, dans le lointain il provoque un afflux favorable d'électeurs qui le porteront aux honneurs ! Cet homme généreux et désintéressé détourne en fin de compte à son avantage une rémunération que la loi lui interdisait d'accepter.

Voilà l'écueil: une explication de sa fortune limitée aux honoraires, se heurte en effet à la loi Cincia, dont le texte est aujourd'hui perdu, mais dont on sait qu'elle prohibait toute forme pécuniaire de reconnaissance envers l'avocat. Si fortuné que soit le client, ce que nous pouvons nommer l'assistance judiciaire, était purement gratuite.

L'honneur du succès était-il la seule récompense qu'espérait Cicéron ? Son ministère ne fut sans doute pas désintéressé et comme les autres avocats de son temps, il a dû faire usage des procédés en vigueur pour estomper les rigueurs de la loi.

De la main à la main, il a pu percevoir des sommes d'argent ou accepter avec discrétion des dons cependant volumineux, comme la fameuse bibliothèque de Servius Claudius. Mais le procédé le plus commun était de donner à l'honoraire la forme juridique d'un emprunt: l'avocat était supposé avancer une somme à son client, à charge pour ce dernier de rembourser à une échéance convenue non sans les intérêts et parfois avec bénéfice pour le prêteur lorsque l'opération était réinvestie. Une autre méthode, au terme aléatoire, celle-ci, consistait en des libéralités testamentaires, rémunération posthume de la plaidoirie.

Il serait cependant inexact de considérer ces honoraires comme la seule source de la fortune de Cicéron. On ne peut citer à sa charge que quelques faits de violation de la loi Cincia et si l'achat d'un immeuble de luxe grâce à un emprunt fictif consenti à un complice de Catilina dont il accepte la défense, est une anecdote qui fit sensation en son temps, on peut affirmer que le fait est rare. Cicéron ne fut pas le plus ardent dans la recherche d'une rétribution, tout au moins d'une rétribution directement perçue à l'occasion d'une affaire déterminée. La nuance est d'importance.

Non seulement il était de son intérêt, à ses débuts au barreau, de plaider pour les seuls lauriers de la gloire, afin d'accroître le nombre de ses amis, non seulement, une fois placé à un rang social élevé il devait défendre ses familiers, nous allions dire ses électeurs, mais surtout il convient de considérer l'ensemble de sa vie d'homme d'affaires.

Le défenseur ne borne pas son activité à la plaidoirie.

On peut même dire que ce n'est là qu'une partie d'un ensemble plus complexe. Le romain ambitieux recherche les honneurs et tourne son regard vers le consulat. Il doit s'inclure dans une certaine catégorie de personnes dont il pourra devenir le chef et dont il défendra les intérêts au gouvernement, au Sénat ou à la barre.

Il gagne en lauriers ce qu'il perd en indépendance.

On pourrait rappeler qu'il consentait des prêts à un taux usuraire, en liaison avec son ami et banquier Atticus et qu'il était dépourvu de bienveillance à l'égard du « débiteur malheureux et de bonne foi ». A son profit circulaient à Rome et en province des créances nombreuses et considérables.

Mais l'élément essentiel, dans ce débat, paraît être constitué par ses relations avec les grands seigneurs de la finance romaine. S'il installe sa demeure sur le Palatin, ce n'est pas dans le but généreux de se rapprocher des clients mais pour être plus près de l'aristocratie dont il entend imiter le mode de vie. En réalité, c'est vers cette classe de financiers que l'on appelle les publicains, que va son amitié. Bien plus, c'est sans doute à ces hommes qui constituaient la classe des chevaliers auxquels il pensera dans ses traités politiques: c'est avec eux qu'il essaiera d'édifier un parti modéré.

Il fréquente avec assiduité les actionnaires importants de leurs sociétés: si lui-même n'est pas actionnaire, il est possible qu'il le fut par personne interposée, comme il faisait fréquemment lorsqu'il craignait de paraître au grand jour. Quotidiennement, au forum, il s'entretient avec eux, engage la conversation avec le groupe des spéculateurs, spéculé lui-même. Il considère leur présence à ses côtés comme indispensable à ses intérêts: il est pour eux plein de chaleur et de sympathie. Proconsul de Cilicie, il feint d'ignorer leurs excès et ne les combat pas. Au Sénat, lorsque les fermiers généraux chargés de recouvrer les impôts d'Asie ont l'impudence de se plaindre de ce qu'ils ont conclu un contrat dolosif, Cicéron les appuie et soutient leur demande de résiliation.

Les « manieurs d'argent » assurent sa fortune; il est leur orateur politique; il les défend comme avocat (7).

\*\*\*

Voilà une argumentation qui permet de donner de ses revenus une explication proche de la vérité et de rejeter comme sources de sa fortune les quelques rémunérations qu'il a pu percevoir comme contre-partie de ses plaidoiries. Si nous

nous propositions de présenter une défense de Cicéron, elle manquerait pourtant d'habileté: en glissant dans le débat ses relations avec les publicains au lieu de laisser cet élément dans l'ombre, nous suggérons une nouvelle question, ou plutôt une forme différente du même problème dont la réponse est loin d'être favorable à notre illustre confrère.

Les raisons qui motivaient le choix de ses causes devaient concerner son intérêt personnel avant celui du client: son talent était d'abord à son propre service et la plaidoirie était pour lui l'occasion de se mettre en valeur.

Au contradicteur qui lui reprochait publiquement d'attirer toutes les affaires, il répondait: « qu'il ne savait rien refuser aux malheureux » (8), mais ce n'était qu'une de ces boutades dont il émaillait ses plaidoiries pour la plus grande joie de l'auditoire. Il procédait au contraire à un examen attentif de l'avantage qu'il pouvait espérer en se chargeant d'une cause.

Il refuse de s'occuper de l'affaire civile de l'oncle d'Atticus parce qu'il aurait comme adversaire un homme qu'il considère comme « la cheville ouvrière de son élection au consulat » (9).

Son attitude est encore plus surprenante dans l'affaire de Catilina. Sait-on qu'il s'est interrogé pour savoir s'il ne serait pas préférable pour lui de défendre l'homme contre qui il s'était engagé à soutenir l'accusation? S'apercevant que ce personnage douteux est sur le point de gagner les juges à sa cause, nous attendons qu'il clame son indignation et réagisse avec violence? Loin de là! Il envisage d'assurer sa défense! Pourquoi? Si Catilina est acquitté à la suite de sa plaidoirie, il sera possible aux deux hommes de s'unir, l'accusé d'hier soutenant la candidature de son avocat au consulat et favorisant son élection.

De la part d'un homme qui se disait soucieux du bien public, un tel calcul provoque l'irritation. De la part d'un orateur romain, nous ne saurions nous étonner: élevé dans les écoles de rhétorique, Cicéron n'a jamais appris à parler selon sa conscience. Il connaissait les différents genres de causes: douteux, honnêtes, honteux, bas — auxquels il ajoute, s'admirant peut-être, celui d'extraordinaire. Rien ne lui conseillait d'éviter les causes injustes: en lui montrant au contraire la difficulté qu'il y avait à plaider pour celles-là, on lui faisait entrevoir la gloire qu'il pouvait acquérir en gagnant de tels procès, ce qui tendrait à démontrer de façon plutôt inattendue qu'il est plus facile d'être vertueux que de suivre les sentiers

de l'immoralité. Cicéron plaidera pour des filous et des individus tarés.

Les vices de l'humanité ne sont pas objet d'indignation mais de la même façon que les difformités corporelles offrent une « assez belle matière à raillerie », les défauts les plus vils permettent à l'orateur de « s'égayer » : « ces vices, écrit-il, ces vices agréablement raillés ne manqueront pas de faire rire » (10).

L'avocat romain parle-t-il selon sa conscience ? Adapte-t-il ses préceptes à chaque cause ? Il paraît préférer l'opportunisme mais il révèle alors une absence complète de sincérité.

L'affaire Cluentius en est un témoignage. Cluentius était accusé de crimes fort communs à l'époque, l'empoisonnement et la corruption de juges. Cicéron accepte de le défendre. Observons qu'il était alors préteur, mais l'usage permettait à un magistrat en exercice de se présenter devant un de ses collègues comme défenseur, ce qui donnait lieu à des abus, la personnalité de l'avocat étant de nature à ôter toute indépendance au juge.

Voici les faits : Quelques années auparavant, le client de Cicéron avait accusé un esclave d'avoir essayé de l'empoisonner et notre avocat avait alors plaidé, sans succès, pour le criminel. Ce même Cluentius, quelque temps après, accuse son beau-père du même forfait et le fait condamner, Verrès étant préteur. Cicéron ne manque pas, on s'en doute, de flétrir dans les « Verrines » ce préteur corrompu, et d'exalter l'innocence et les vertus du condamné. Aujourd'hui, c'est le beau-père qui accuse d'empoisonnement son gendre Cluentius. Cicéron plaide pour son adversaire d'hier. Tout est changé : Verrès est présenté exempt de tout reproche, sa probité largement exaltée et le beau-père, la victime d'alors, n'est qu'un noir personnage dont on découvre qu'il a commis plus de dix empoisonnements et que c'est lui qui a corrompu les juges.

L'avocat de s'expliquer : « les discours sont choses de circonstance qui n'engagent nullement l'orateur... si les causes pouvaient parler toutes seules, on n'aurait pas besoin d'avocat » (11).

Raisonnement élégant mais opportuniste.

Faut-il croire Quintilien ? Écoutons-le sur le délicat problème des rapports de la plaidoirie avec la conscience de l'avocat : « De même l'orateur lorsqu'il emploie le faux pour le vrai, sait qu'il énonce le faux et le présente pour vrai ; ce n'est pas lui qui se trompe, il trompe les autres. Cicéron, plaidant pour

Cluentius, ajoute notre rhéteur, se vanta d'avoir plongé les juges dans les ténèbres; mais lui-même voyait clair » (12).

Cependant, Cicéron affirmait que l'éloquence supposait la vertu et qu'elle ne serait rien sans elle, qu'il fallait y joindre « une haute probité et une sagesse exemplaire » (13).

\*\*\*

Il est vrai que ses opinions sur la qualité d'avocat sont déconcertantes:

« ...Servius s'est enrôlé avec nous dans cette milice civile de la jurisprudence; il s'est assujéti aux consultations, aux réponses, aux formules, ministère plein de soucis et de dégoûts; la connaissance du droit, ses veilles et ses travaux, l'ont mis à même de rendre service à plusieurs, d'essuyer la sottise des uns, de souffrir l'arrogance des autres, il a dévoré mille ennuis; sa vie entière a été consacrée au caprice public; il n'a jamais vécu par lui-même ». Boutade ici encore? Jeu de l'esprit pour rendre plus éclatante la gloire de Muréna qu'il défend? « Vous défendez vos clients de surprises: ce sont des villes et des camps qu'il protège. Il connaît et sait le moyen de vous garantir de l'ennemi, vous de l'écoulement des eaux. Son talent est de reculer les bornes de l'Empire, le vôtre de régler celles d'un champ... » (14).

Celui qu'il veut atteindre par son ironie? Le jurisconsulte, celui qui professe cette « science aussi frivole qui ne consiste qu'en recherches minutieuses et en distinction de lettres et de mots » (15). Entre l'art du juriste et celui du soldat, c'est au second qu'il donne la préférence, mais il est un art qu'il place au-dessus des autres: l'éloquence.

« Semblables à ces musiciens grecs qui deviennent joueurs de flûte parce qu'ils ne peuvent être citharistes, bien des gens se font jurisconsultes parce qu'ils ne peuvent être orateurs » (16).

Cicéron est d'abord un orateur et ce n'est qu'à travers l'orateur que l'on peut apprécier l'homme.

Comment le juger, lui, dont la vie se déroulait à une époque où la vertu ne trouvait asile que dans les traités de philosophie et où la dépravation des mœurs traduisait le déclin de la République? Époque dans laquelle il était loin de se complaire, dont il a subi les excès, qu'il n'avait pas choisie et qu'il a cependant dominée de son exceptionnel talent!

Son souci d'être le premier en tout l'a projeté dans les luttes oratoires semées d'embûches et lui a fait sacrifier la

tranquillité de l'âme. Le plaisant propos de Tacite sur les « vicissitudes du barreau, également dangereuses pour la santé, pour la vie et la réputation » (17), pourrait faire sourire. Il n'est pour Cicéron que le douloureux écho de sa vie de tumulte et d'orage.

Comment le juger, subissant l'idolâtrie que les Romains témoignaient à la parole ? Subissant même son talent oratoire qui le destinait aux plus hautes charges de l'Etat ? Forgeant son éloquence dans les combats où se jouait l'avenir de son peuple ? Les plus grands personnages de la cité se flattent de son amitié et recherchent son alliance. Les souverains des royaumes les plus vastes et les plus lointains sollicitent sa protection. Les nations alliées quémangent son patronage. Les hommes les plus puissants espèrent son appui, craignent sa popularité et tempèrent son opposition. En lui vont les espoirs du plus grand nombre.

L'art oratoire est une « partie importante et considérable de la science du gouvernement » (18).

Discours politique pour faire accepter une loi, plaidoirie judiciaire en faveur d'un accusé, dans l'un et l'autre cas, l'orateur est d'abord un avocat : il défend une cause (19).

\*\*\*

Il faut dire que l'époque où vécut Cicéron apparaît comme offrant le plus de conditions favorables au développement de l'éloquence.

En premier lieu, une certaine liberté.

Devons-nous ensuite, insister sur la durée du discours ? le temps de parole n'était pas limité et la clepsydre, qui, sous l'Empire, contrôlera le débit oratoire de l'avocat, n'est pas encore utilisée. Parlerons-nous de la place réservée aux plaidoiries dans le cours du procès ? Observer que les plaidoiries ont lieu tout au début alors que la cause est encore inconnue du juge et de l'auditoire, ce qui augmentait l'influence de l'avocat ? L'ampleur de l'affaire où toute la vie de l'accusé se déroule devant le public ?

Mais voici une remarque de l'auteur du Dialogue des orateurs : « Il faut à l'orateur des cris, des applaudissements, et un certain théâtre, ainsi qu'en avaient tous les jours les anciens orateurs » (20).

Nous imaginons ce que pouvait être le discours de Cicéron dans une grande affaire criminelle.

Il lui fallait un auditoire qui dès l'abord sympathisât avec lui. Il était fort timide et très impressionnable. Autant dans une de ses premières plaidoiries il n'hésite pas, soutenu par la chaleur du public, à invectiver contre Sylla, alors puissant, autant en présence d'une assistance qui n'était pas coutumière mais formée de mercenaires, il se troublera et décevra les espoirs de Milon.

Les auditeurs apprécient la tonalité, le rythme des phrases, l'harmonie des périodes, la vigueur des mots, les sentiments généreux. En un certain sens, toute éloquence est populaire.

Il fallait un lieu où l'éloquence puisse atteindre les hauteurs du sublime: le forum où rayonnait la gloire de Rome, devant les temples consacrés aux dieux, le palais du Sénat, les rostres, symboles des triomphes, les monuments majestueux mais aussi les boutiques des marchands, les rues de la ville où se presse le peuple, qui attend de l'orateur que soient exaltées les vertus romaines.

L'audience s'ouvrait dans un climat de théâtre.

La ville s'éveille à peine que déjà la foule anime les rues, venue des provinces proches apporter à l'avocat sa bruyante amitié. Dès le point du jour, les clients sont allés le chercher dans sa demeure et l'accompagnent en cortège jusqu'au lieu du procès.

Ils arrivent au forum. La cause est débattue en plein air; dans l'enceinte d'une antique basilique, vaste quadrilatère formé de doubles portiques à deux rangs de colonnes entre lesquelles les curieux circulent, nombreux. L'intérieur forme une sorte de cour du centre de laquelle la vue rayonne dans toutes les parties de la place.

Toutes les classes de la société sont réunies: De la plèbe innombrable, ici la population paisible, plus loin les oisifs, les prodigues, les faux témoins, les personnes de mauvaise vie, les usuriers, les escrocs, les marchands, parfois des gladiateurs à la solde des plaideurs, les manieurs d'argent.

Auditoire plus choisi mais aussi passionné, les amis de l'avocat, des plaideurs, les patriciens occupent les gradins.

L'orateur est acclamé. A grand'peine, il franchit les barrières établies pour contenir la multitude; il pénètre enfin dans l'enceinte. En face de lui, la chaise curule du préteur sur une estrade élevée devant une pique et un glaive. Plus bas, rangés en hémicycle, les sièges des juges.

Cicéron avait le souci de sa présence. A sa mise, le soin le plus attentif a présidé. D'une assez belle prestance, rehaus-

sée par l'éclat de la toge blanche, il sait qu'il sera aperçu du plus loin du forum. Il a pris place à la barre avec les avocats qui le seconderont, assisté de son secrétaire et du jurisconsulte qui a donné son avis.

L'accusé, à gauche, à côté de son défenseur, joue un rôle: celui de l'homme que les malheurs ont atteint dans son esprit et dans sa chair: il façonne un visage que la souffrance torture, il affecte l'humilité, vêtu de vêtements sordides et foncés. Tout à l'heure, à l'approche de la sentence, il se jettera à terre devant le tribunal. Les siens augmentent sa misère: sa femme en larmes, qui donne le spectacle de la douleur; son jeune enfant que l'avocat, au moment opportun, prendra dans ses bras, pour arracher la pitié des juges.

Il y a aussi ses partisans en grand nombre. Certains appelés... « advocati » sont de véritables figurants, mais des figurants de qualité: dans une tenue de circonstance, leur rôle est de pleurer, de donner des conseils. D'autres, les « louangeurs » ajouteront à la plaidoirie des éloges écrits qu'ils liront pour célébrer celui que l'on accuse. Parfois, on récitait des poèmes.

Cela fait partie de la pièce que l'orateur a élaborée, des éléments matériels qui compléteront sa plaidoirie: il les a préparés, il en a choisi les caractères; il a prévu le moment où il les découvrira aux yeux des juges.

Mais il veut que chacun joue son rôle avec dignité: il réprouve l'habitude qu'avaient certains avocats de faire peindre sur des tableaux les différentes scènes du drame, appendus aux statues voisines et que des compères hissaient aux regards pour soutenir, parfois à contre-temps, l'élément oratoire. Il veut que la pièce soit humaine et à sa mesure: il repousse le grotesque et le bouffon.

Lui, l'orateur, dont la personnalité et le talent dominent l'audience, se compose une attitude conforme à son état d'âme: il se veut prodigieux. Avec quel mépris il raille ceux qui ne parlent pas debout, ceux, nombreux, qui interrompent le cours de leurs plaidoiries pour prendre une collation, ceux qui récitent leurs discours assistés d'un souffleur, ceux enfin, qui s'éloignent de leur banc et parcourent le sanctuaire en plaidant.

Mais pendant le plaidoyer de l'adversaire, il profitera de toutes les occasions pour attirer sur celui-ci les moqueries du public; il plaisantera avec ses amis, marquera des signes d'improbation, d'impatience, d'étonnement, il provoquera des murmures dans la foule.

Lorsqu'il plaide, son art est fait de tout ce qu'il a appris à l'école des rhéteurs. Il donne à sa voix toute son ampleur, mais à la fin, pour ne pas fatiguer l'auditoire, on lui a enseigné la façon de scander convenablement sa respiration, la voix doit porter haut et loin. Il lui a fallu s'initier à ce qu'il appelait « l'éloquence du corps » (21), considérée comme prépondérante et que les rhéteurs dénomment l'action. Cicéron, dont les débuts révélaient des défauts dans les gestes et la prononciation, a étudié Roscius, excellent joueur de comédie, et le tragédien Esopé. Ses maîtres lui ont enseigné les formes de la physiologie, les caractères du regard, les mouvements des épaules, des lèvres et des doigts. Chaque geste qu'il fait, même durant le temps de pause, est prévu et calculé en vue de l'effet majeur. Il frappe du pied pour appuyer une phrase, se frappe le front violemment et les jambes.

L'action vient conforter les sentiments que les mots expriment.

Le voici, tour à tour violent, indigné, véhément; la puissance des mots fait déferler sur l'adversaire un flot de colère.

Il attaque le préteur qui a réglé la marche de la procédure; il flétrit son iniquité et son refus de faire justice, il l'accuse de partialité (22).

Il déjoue les manœuvres de son adversaire pour gagner les juges; il accuse ceux-ci d'être corrompus, les rappelle à leur dignité, soupçonne leur probité.

Les témoins ? il recherche leur vie publique et privée, il les découvre menteurs, corrompus, immoraux, indignes. Il les accuse de vol, de concussion, de brigandages; il leur reproche leurs difformités corporelles et leurs adultères (23).

Il flatte, au contraire, les témoins de son client, ceux que la veille, loin du forum, il a préparé pour l'audience afin de leur faire déjouer les pièges que leur tendra l'adversaire.

Lui-même trouve dans le mensonge le plus audacieux, l'anecdote la plus arbitraire, la falsification des faits, des arguments souvent efficaces.

Cicéron réserve pour la péroraison, le pathétique où il excelle. Le pathétique qui remue l'âme de la foule; il est ému lui aussi, en proie à un violent transport, il invoque les dieux et les hommes, les citoyens, les alliés. Les larmes le gagnent, son visage pâlit, il éprouve une véritable douleur ! (24).

Douleur sincère ou apprêtée ? Son contradicteur de dire: « Oui... j'ai vu couler ta pauvre petite larme ».

L'éloquence du corps, celle qui animait l'auditoire, qui

exaltait son patriotisme, qui le remplissait d'émotion, qui le disposait aux sentiments généreux, celle que le peuple applaudit parce qu'elle le touche.

Peut-être La Bruyère pensait-il à cette forme de l'art oratoire lorsqu'il donne de l'éloquence une spirituelle définition: « Le peuple appelle éloquence la facilité que quelques-uns ont de parler seuls et longtemps, jointe à l'emportement du geste, à l'éclat de la voix et à la force des poumons » (25).

Malgré sa violente opposition, Cicéron ne pourra empêcher le développement de l'école attique qui formulera contre cette « éloquence du corps » les plus vives critiques. Tacite les renouvellera contre notre avocat:

« ...Il paraissait bouffi et enflé, pas assez concis, prolix et diffus jusqu'à l'excès et peu attique... languissant et lâche... il manquait de jarrets et de reins », « il est lent dans l'exorde, long dans la narration, prolix dans les digressions, il est beaucoup de temps à s'émouvoir, s'échauffe rarement et n'est pas riche d'idées. On n'y trouve presque jamais une belle pensée rendue avec éclat. Vous ne trouverez dans ces discours rien à pouvoir citer; et il est comme d'un édifice grossièrement bâti, dont les murailles sont certes solides et promettent de la durée, mais n'ont pas assez de poli ni assez d'éclat » (26).

Était-ce bien l'éloquence du corps que l'assistance se plaisait à trouver en lui ? Sans nul doute, on donnait la préférence à ces deux fruits de l'éloquence de l'esprit: l'urbanité et la gravité.

L'urbanité, c'est l'esprit romain par excellence, le langage de la ville, la façon agréable d'exposer une idée, la finesse des plaisanteries: le sourire délicat et non le rire bruyant, l'agrément du style et sans doute aussi la distinction de la culture.

La gravité, c'est le sérieux de la cause, la fermeté, la constance, produits par le prestige, l'ascendant, la conviction, la sincérité de l'orateur; sa langue parfaite, son style élevé; la dignité de la pensée mais aussi l'ampleur des périodes et une certaine grandiloquence.

L'urbanité et la gravité, Cicéron en a cultivé les caractères, par l'étude constante de la rhétorique, de la philosophie, du droit, par une culture très complète: « Il est facile de voir, observe Tacite, que ni la géométrie, ni la musique, ni la grammaire, ni aucun autre des arts libéraux ne manqua à son instruction. Il connut toutes les subtilités de la dialectique, tous les préceptes de la morale et n'ignora point les mouvements des astres et leurs causes » (27).

Cicéron avocat est un orateur qui a beaucoup travaillé.

Que dire des plaidoiries ? Elles sont préparées avec un soin tout particulier. Rien n'est laissé à l'improvisation. Même dans les causes les plus infimes, un travail assidu a présidé à la préparation car, dit Quintilien, les juges se seraient trouvés blessés de la négligence de l'avocat (28).

Une fois prononcée, elle faisait l'objet des sollicitudes de l'orateur. Il l'écrivait à nouveau, la recomposait, la perfectionnait. Et ce dernier mot caractérise le génie de Cicéron, avocat.

La perfection: un mot quelque peu troublant, synonyme de ce qui est admirable, synonyme d'idéal jamais atteint, à la fois proche lorsque l'on éprouve son rayonnement et lointain en ce qu'il est inaccessible et impalpable. Perfection veut dire aussi chef-d'œuvre et voilà un autre mot qui appelle une question qu'il faut bien poser: est-il possible pour un orateur de faire un discours parfait, un chef-d'œuvre si sa vie n'est un chef-d'œuvre, s'il n'est lui-même parfait ? Faut-il répondre que l'éloquence n'est que l'éloquence d'une cause et que le style n'est pas l'homme ?

Cet orateur, dont la vie est une patiente recherche de la perfection, serait sans proportion avec l'avocat aux desseins étranges, avec l'homme à la moralité changeante ?

\*\*\*

Jetons, au terme de nos développements, un regard en arrière. Il en faut bien faire l'aveu.

Nous n'avons pu surmonter l'écueil aux agréables contours: de Cicéron nous avons retenu ce qui est attrayant et plaisant: il est demeuré humain, mais les faiblesses sont amplifiées au détriment de la dignité.

Ce qui est périssable et futile a constitué l'essentiel.

Comme ces amateurs d'art que la perfection d'un tableau de maître laisse indifférents, et sans admiration, au profit de l'aveugle recherche du détail malheureux, comme ceux-là nous avons ignoré le portrait d'ensemble dont l'éclat nous aurait ébloui; nous avons gratté le vernis pour découvrir l'imperfection de la couleur, feuilleté les couches de peinture pour observer les erreurs des premières ébauches, les défections de l'esquisse originaire et enfin mis à jour la toile grossière qui supporte le chef-d'œuvre. L'ébauche inquiète et hésitante ne paralyse pas la vie: elle est le premier pas vers ce qui est parfait.

Notre propos ne peut être que fugitif. L'éloquence du corps s'évanouit. Celle de l'esprit conserve une éternité, une fraîcheur que le temps ne saurait mettre à néant.

Alors que l'homme s'estompe dans le lointain, l'œuvre demeure immuable. Les sarcasmes contre ses écarts de morale cherchent à briser ce qui est un élément de notre patrimoine culturel.

Aujourd'hui, ce grand orateur est l'objet de nouvelles attaques. L'opinion de Voltaire, bousculant la satire d'un avocat de Paris contre Cicéron, demeure-t-elle vraie à notre époque ?

« C'est dans les temps de la décadence des beaux-arts en France, écrit le philosophe de Ferney, c'est dans le siècle des paradoxes et dans l'avilissement de la littérature et de la philosophie persécutée qu'on veut flétrir Cicéron » (29).

## NOTES

- (1) Ad Att. 1.19 (25 TP) 6 et 7.
- (2) cf. J. Carcopino « Les secrets de la correspondance de Cicéron ». C'est à partir de cet ouvrage que nous avons composé le portrait de Cicéron avocat.
- (3) Maximes XI. 190.
- (4) Essais II.10.
- (5) Discours de réception à l'Académie Française (« Questions actuelles » XCV 1908, p. 100).
- (6) De Oratore 1.66.
- (7) Nous suivons l'opinion de A. Deloume (« Les manières d'argent à Rome jusqu'à l'Empire », 2<sup>me</sup> éd. 1892).
- (8) Pro Planc. 34, 84.
- (9) Ad Att. I. 1.
- (10) cf. De Oratore II.59
- (11) Pro Cluentio L. 139.
- (12) Inst. orat. II.17 (§ 20 et 21).
- (13) De Oratore III.14 in fine.
- (14) Pro murena IX.
- (15) Pro Murena XI.

- (16) Pro Murena XIII. cf. « Du jurisconsulte il recevra des javelines toutes prêtes ; mais c'est lui qui les lancera avec le bras vigoureux de l'orateur... » (De Oratore 1.57).
- (17) Dialogue des orateurs XIII.
- (18) De Inv. 1.5.
- (19) Cicéron serait-il d'abord un avocat ? Mais un avocat présentant de regrettables défauts. Par là on pourrait rechercher les effets de ces faiblesses. cf. G. Boissier qui assure que lorsque Cicéron quitta le barreau « ...pour faire à quarante ans ses débuts dans l'éloquence politique, il ne put pas se délivrer des mauvaises habitudes qu'il y avait prises » ! (« Cicéron et ses amis », p. 46).
- (20) Dial. orat. XXXIX.
- (21) Quintilien Inst. orat. XI.3.1.
- (22) Pro Quint. 1.
- (23) In Vat. 1.
- (24) cf. De Oratore II.57 et Quintilien VI.2.36 in fine.
- (25) Caractères 1.55.
- (26) Dial. orat. XVIII et XXII.
- (27) Dial. orat. XXX.
- (28) Quintilien IV.1.
- (29) Dictionnaire philosophique, art. Cicéron.